



COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice 11
présents 7
votants 10

L'an Deux Mil Vingt Trois, le **mercredi 28 juin à 18h00**,

Le Conseil Municipal de la Commune des BAUX-DE-PROVENCE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne PONIATOWSKI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 juin 2023

Etaient présents (7) : Mmes et MM., Anne PONIATOWSKI, Laurent FERRAT, Michel BELGUIRAL, Dominique DELAIRE, Claire NOVI, Isabelle ACHARD, Pascal OFFRE,

Absences excusées (4) : Jean-Benoît HUGUES, Mounia BANDERIER-ZAHIR, Alexandre BRAGLIA, Jean RENO

Procurations (3) : Jean-Benoît HUGUES a donné procuration à Michel BELGUIRAL

Alexandre BRAGLIA a donné procuration à Pascal OFFRE

Jean RENO a donné procuration à Jean-Benoît HUGUES

Secrétaire de séance : Isabelle ACHARD

DELIBERATION N° 2023-28

**OBJET : PRINCIPE DE GESTION DELEGUEE DU SERVICE PUBLIC CULTUREL AUX
CARRIERES DES BRINGASSES ET DES GRANDS FRONTS**

Vu l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport de présentation exposant les caractéristiques du service public culturel rendu sur le site des carrières des Bringasses et des Grands Fronts et les modes de gestions possibles,

Considérant la préconisation du rapport pour une gestion déléguée de ce service public culturel.

Madame le Maire, après avoir présenté le rapport et compte tenu :

- de la taille de la commune,
- de la complexité de la production de contenus culturels son et lumières de type immersif,
- de la spécificité des Carrières,
- de l'évaluation positive d'une gestion déléguée les années précédentes,

propose au Conseil Municipal de voter le principe d'une gestion déléguée pour mettre en œuvre le service public culturel des carrières des Bringasses et des Grands Fronts

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2023

Application agréée E-lesgalt.com

L'exposé entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

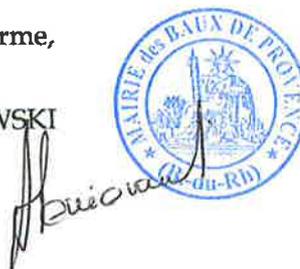
A l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une gestion déléguée pour le service public local culturel des Carrières
des Bringasses et Grands Fronts

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont les délibérants signé.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Anne PONIATOWSKI



REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-211300116-20230628-2023_28-DE